



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 82181

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'importance de la santé bucco-dentaire pour les jeunes enfants. Il souhaite connaître les mesures qu'il entend mettre en oeuvre pour améliorer la situation actuelle.

Texte de la réponse

La santé bucco-dentaire de la population - et des jeunes générations en particulier - s'est sensiblement améliorée depuis deux décennies, notamment grâce à la fluoration des pâtes dentifrices et à l'utilisation du sel alimentaire fluoré. Cependant, les affections bucco-dentaires restent extrêmement fréquentes et très inégalement réparties. Elles peuvent retentir - parfois gravement - sur l'état général et la qualité de vie des personnes qui en sont atteintes, et constituent donc un véritable problème de santé publique. Le Gouvernement entend répondre à cette situation, notamment par un renforcement de la prévention. Dans cette perspective, le ministre de la santé et des solidarités a annoncé, le 25 novembre dernier, plusieurs mesures qui visent à éviter l'apparition des lésions et à favoriser les soins précoces. Ainsi, un examen bucco-dentaire de prévention sera désormais systématique à six et douze ans et sera pris en charge à 100 %, de même que les soins consécutifs à cet examen ; ses bénéficiaires seront en outre dispensés de l'avance des frais et des mesures d'accompagnement seront menées par des chirurgiens-dentistes auprès des enfants de classe de CP et de 5e. D'autres actions seront entreprises en direction de groupes de populations présentant des risques spécifiques : les femmes enceintes, les enfants de quatre ans, les retraités et les personnes dépendantes feront l'objet de mesures qui seront d'abord mises en oeuvre dans un nombre limité de départements puis, après évaluation, adaptées et, le cas échéant, étendues.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82181

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11973

Réponse publiée le : 21 février 2006, page 1928